

ARRÊTÉ MUNICIPAL

**Portant autorisation d'aménagement
Parking du Parc Saint Léger
Commune de POUQUES-LES-EAUX,**

LE MAIRE DE LA VILLE DE POUQUES LES EAUX,

VU l'article L131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment l'article R411-8,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I, 4 èmes partie, 8 èmes partie (signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande de la société Eurovia en date du 19 février 2026,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement au droit des travaux,

ARRETE

Article 1er : L'entreprise Eurovia est autorisée à réaliser l'aménagement du parking du Parking Saint Léger, à partir du 02 mars jusqu'au 03 avril 2026.

Article 2 : La circulation sera alternée et régulée manuellement, avenue Conti, durant les travaux.

Article 3 : Le stationnement sera interdit sur le parking du Parc Saint Léger, du 02 mars au 3 avril 2026.

Des panneaux seront installés par l'entreprise.

Article 4 : L'entreprise Eurovia, est seule responsable, tant envers la Ville de Pougues-les-Eaux qu'envers un tiers, de tout accident, dégât ou dommage de quelques natures que ce soit, ainsi que de tout désagrément occasionnel pouvant résulter de l'exploitation du domaine public. Elle devra être assurée au titre de la responsabilité civile et souscrire les polices d'assurances nécessaires pour toute la durée des travaux.

Article 5 : La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle Livre I, 8ième partie du 6-11-1992. La pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par le demandeur.

Article 6 : Le Maire de Pougues-les-Eaux, l'entreprise Eurovia, le Directeur des Services Techniques et la Police Municipale de Pougues-les-Eaux, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait et arrêté à POUQUES LES EAUX, le 20 février 2026.

Le 1^{er} Adjoint,

Gilles Bertrand



Mairie de Pougues-les-Eaux

90 Parc Simone Veil

58320 Pougues-les-Eaux

03 86 90 96 00

mairie@ville-pouguesleseaux.fr



Villages d'avenir

